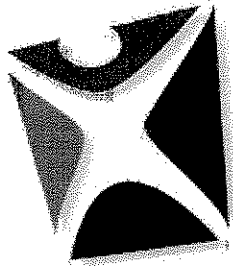


Mémoire du Mouvement Jeunesse Baie-James



*Mouvement Jeunesse
Baie-James*

Déposé au directeur général des élections du Québec
dans le cadre des consultations publiques de la
Commission de la représentation électorale sur la
révision de la carte électorale du Québec

MAI 2008

Présentation de l'organisme

Le Mouvement Jeunesse Baie-James (MJB) est le Forum jeunesse de la Jamésie. Il existe un forum jeunesse régional dans chacune des régions administratives du Québec, notre région est différente en raison de la présence de trois forums distincts, soit Jamésien, Cris et Inuit

Principaux mandats des forums jeunesse régionaux:

- Favoriser la représentation des jeunes en région;
- Encourager et maintenir la concertation entre les représentants des jeunes et les partenaires locaux et régionaux;
- Exercer un rôle-conseil en matière jeunesse et être l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec et de la Conférence régionale des élus de la Baie-James (CRÉBJ) en matière jeunesse;
- Coordonner les services d'information et de référence à l'intention des jeunes de la région;
- Soutenir financièrement des actions jeunesse structurantes, ainsi que des projets locaux et régionaux, par l'intermédiaire du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ).

En outre, deux des principaux objectifs des Forums jeunesse régionaux sont aussi de susciter la participation citoyenne des jeunes en région et de faire de ceux-ci de véritables acteurs du développement local et régional.

Mise en situation

En conformité avec la *Loi électorale* du Québec, la Commission de la représentation électorale (CRE) a déposé à l'Assemblée nationale du Québec, le 12 mars dernier, une proposition de révision de la carte électorale du Québec. Il est important de noter qu'en vertu de la *Loi électorale*, la carte électorale doit être revue à toutes les deux élections, la dernière révision remontant à 2001. Afin de remplir adéquatement ce mandat, qui vise à assurer une représentation juste et équitable des électrices et des électeurs, la CRE tient notamment compte de la croissance et de la décroissance de la population dans certaines régions. En fait, plus précisément, et dans le but d'assurer la représentation effective des électrices et des électeurs, la CRE a le devoir de tenir compte de facteurs d'ordre démographiques, géographiques et sociologiques.

Selon la proposition actuelle, les communautés de Chibougamau et Chapais, de même que les communautés cris de Waswanipi et d'Oujé-Bougoumou seraient dorénavant incluses dans le comté d'Abitibi-Est, alors que Lebel-sur-Quévillon et Matagami seraient intégrées à celui d'Abitibi-Ouest. Finalement, la localité de Radisson demeurerait dans Ungava avec comme résultat que le territoire de la Municipalité de Baie-James se verrait scindé en trois, se retrouvant à la fois dans les comtés d'Abitibi-Est, Abitibi-Ouest et Ungava.

Pour bien saisir les enjeux reliés à un tel démembrement de la région Nord-du-Québec sur le plan de la représentation politique, il est essentiel de procéder à l'éclaircissement de certaines caractéristiques propres à notre région. Tout d'abord, la région Nord-du-Québec possède un statut unique en raison des diverses conventions et traités qui s'y appliquent, mentionnons par exemple

la Convention de la Baie-James et du Nord québécois ou encore, plus récemment, l'entente connue sous le nom de Paix des braves. Toutes ses ententes encadrent en bonne partie l'évolution des volets administratifs, économiques et culturels dans la région Nord-du-Québec.

À cet effet, il est absolument essentiel de s'attarder particulièrement sur l'aspect culturel propre à notre région pour en comprendre toute la complexité. Le Nord-du-Québec est habité conjointement par trois nations distinctes, soit les Jamésiens, les Cris ainsi que les Inuits. Nulle part ailleurs au Québec nous ne retrouvons pareil modèle de cohabitation entre trois communautés qui ont sensiblement le même poids démographique. De plus, chacune de ces nations possède leurs institutions propres, notamment la CRÉBJ, l'Administration régionale crie ainsi que l'administration régionale Kativik. C'est également le cas au niveau jeunesse alors que chacune des nations possède son propre forum jeunesse.

Géographiquement, la région administrative Nord-du-Québec, créée en 1987, correspond aux limites actuelles du comté d'Ungava, lui-même créé en 1980. Elle couvre un territoire de 840 000km², soit 55% de la superficie totale du Québec. Ainsi, l'immensité du territoire, couplée à une population relativement faible et à l'éloignement des communautés les unes des autres rendent incompatible la proposition de réforme de la carte électorale eut égard à la conception de représentativité effective, qui tend à offrir la capacité aux électeurs d'avoir le meilleur accès possible à leur représentant élu. Cela s'avère d'autant plus vrai si appliqué à la dynamique d'une région jeune comme le Nord-du-Québec.

Suite à ces différents constats, il semble très clair que seul le critère démographique a été pris en considération dans la proposition de révision de la carte électorale actuellement à l'étude et ce, dans l'unique but de réduire le déficit d'électeurs dans les comtés d'Abitibi-Est et Abitibi-Ouest.

Position du Mouvement Jeunesse Baie-James face à la proposition de la CRE

À l'instar de l'ensemble des acteurs régionaux, le MJB souhaiterait que soit accentuée la reconnaissance du Nord-du-Québec en temps que région administrative et par le fait même que son autonomie régionale soit augmentée entre autres par une plus grande présence de pôles de décisions qui, malheureusement, sont encore trop souvent situés dans les régions limitrophes au Nord-du-Québec. En déléguant une partie du pouvoir politique à une autre région et en privant la région d'une représentation politique à part entière sur la scène provinciale, la proposition actuelle de la CRE insufflé un dynamisme inverse à ce processus, venant ainsi saper un travail de plusieurs années. Ainsi, nous entrevoyons que l'envoi de ce signal négatif pourrait avoir des effets démobilisateurs auprès des acteurs régionaux.

Le mandat de participation citoyenne que nous a confié le gouvernement du Québec dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 nous permet de relever l'effet néfaste de la proposition à l'étude face à deux aspects très importants relativement à cette question, soit la santé du processus démocratique ainsi que le sentiment d'appartenance. Dans un premier temps, le gouvernement du Québec s'inquiète depuis un certains temps déjà du désintéressement de la population face au domaine politique et à l'ensemble du processus démocratique qui caractérise

notre société. Cela se reflète entre autres par la faiblesse du taux de participation lors des élections, que ce soit au niveau fédéral, provincial, municipal ou encore scolaire. De plus, ce phénomène est particulièrement observable chez les jeunes. C'est pourquoi, le gouvernement a conçu diverses mesures d'éducation à la démocratie dont *Électeurs en herbes* dont il nous a confié la réalisation. Ce projet vise à réaliser des simulations d'élections chez les jeunes qui ne possèdent pas encore l'âge légal du droit de vote. Réalisé lors de deux élections au cours des trois dernières années, ce projet nous a permis de constater les effets bénéfiques auprès de la jeunesse d'une introduction hâtive au processus démocratique. Cependant, nous craignons que le démembrement du comté d'Ungava vienne augmenter encore le désintérêt de la population jeunesse face au processus démocratique. En effet, la faiblesse du poids démographique de la population jamésienne dans les comtés nouvellement formés fera assurément porter les campagnes électorales sur des enjeux majoritairement étrangers à la région, ce qui ne stimulera manifestement pas la ferveur populaire.

Encore, le mandat de participation citoyenne nous a permis d'observer la faiblesse du sentiment d'appartenance des jeunes envers la région. Plus particulièrement, un rassemblement d'une centaine de Jamésiens âgés entre 18 et 35 ans tenu en mai 2007 a permis d'approfondir cette constatation. Selon les conclusions du rapport d'activité : «Le sentiment d'appartenance se manifeste d'abord envers la ville et la conscience régionale n'est pas très éveillée. Le désir de voir la région être reconnue est très présent et il semble que tout le monde doit s'appliquer à cette tâche. Pour se faire, il faut travailler à la construction de l'identité régionale, combattre «l'esprit de clocher» et valoriser l'histoire de la région auprès de la population, en particulier les jeunes. Aussi, il est impératif de développer les communications régionales car, à l'heure actuelle, les informations proviennent encore en majorité des régions adjacentes à la Jamésie. Cette situation n'aide aucunement à assurer une cohésion et à favoriser l'unité régionale, d'autant plus que nous devons déjà lutter face aux distances énormes qui séparent les communautés». En réponse à cette problématique, il est indéniable que la proposition de la CRE ne constitue en rien une réponse adéquate à la problématique soulevée car elle contribue plutôt à la déconstruction de l'identité régionale jamésienne. En ce sens, il est utile de le rappeler encore une fois, elle se veut démobilisatrice pour les jeunes mais également pour l'ensemble des acteurs régionaux.

Maintenant, nous craignons qu'une compétition interrégionale malsaine s'installe entre les organismes jeunesse Jamésiens et Abitibiens. Selon notre compréhension, la proposition de la CRE placerait fort probablement les élus dans des positions potentiellement conflictuelles où ils auraient à trancher entre les intérêts divergents de population jeunesse provenant de régions administratives différentes. Autrement dit, la proposition mettrait de façon effective les instances jeunesse en concurrence les unes avec les autres.

Finalement, notre instance jeunesse déploie des efforts importants afin de développer des relations de partenariats durables avec ses homologues des forums jeunesse cris et inuits. De là, comme le territoire de la circonscription actuelle d'Ungava est doté d'une complexité particulière en raison des nombreux traités qui s'y appliquent et ce, en plus des lois usuelles, nous n'adhérons pas à la proposition de la CRE qui vient déposséder nos populations respectives de leur identité territoriale ce qui vient accentuer la difficulté du dialogue.

Recommandations du Mouvement Jeunesse Baie-James

En accord avec les conclusions de ce mémoire, le MJBJ recommande de conserver intactes les limites géographiques actuelles de la circonscription électorale d'Ungava et de conférer à celle-ci le statut d'exception. De plus, nous suggérons à la CRE d'envisager le dossier de la refonte de la carte électorale Québécoise en tenant compte, non pas seulement du facteur démographique, mais également des facteurs sociologiques et géographiques qui font partie intégrante de la mission de celle-ci.